

POLITIQUE

politique.union@sonapresse.com

Alain-Claude Bilie-By-Nze: "Le gouvernement indiquera les modalités et le lieu d'installation des familles impactées"

Hans NDONG MEBALE
Libreville/Gabon

LE vice-Premier ministre, ministre de l'Énergie et des Hydrocarbures, Alain-Claude Bilie-By-Nze, était devant la presse nationale et internationale hier en début d'après-midi, à l'auditorium de Gabon Télévision. Occasion pour le porte-parole du gouvernement de revenir sur les sujets ayant fait la "Une" de la presse ces dernières semaines.

Dans un premier temps, le conférencier a mis l'accent sur la participation du président de la République, Ali Bongo Ondimba à la COP 27. "Le président de la République participe aux côtés de près d'une centaine de chefs d'État et de gouvernement, à la COP 27 qui se déroule actuellement à Sharm-El-Sheick, en Égypte. Le Gabon, par la voix du président de la République, entend faire entendre les préoccupations de l'Afrique et la nécessité pour la communauté internationale de concrétiser ses promesses pour in fine, accompagner le continent dans ses efforts d'adaptation et de résilience".

Par la suite, Alain-Claude Bilie-By-Nze est revenu sur la récente tournée du chef de l'État dans



Photo: AN
Le vice-premier ministre Alain-Claude-Bilie-By-Nze lors de son intervention

la province de la Ngounié. "Le président de la République s'est ainsi réjoui de pouvoir se retrouver à Mouila où il a pu échanger avec les notables, les cadres et les représentants de toutes les sensibilités religieuses. Il a ainsi visité plusieurs sites et activités à fort impact économique et social", a-t-il fait savoir. Au lendemain du drame du PK8, le VPM a in-

diqué que "dans les jours à venir, le gouvernement indiquera les modalités et le lieu d'installation des familles impactées".

Aussi, il est revenu sur le projet pour l'Alimentation en Eau Potable et Assainissement du Grand Libreville (PIAEPAL), inscrit dans le Plan d'accélération et de transformation (PAT), sans oublier les journées de l'industrie.

Le CND dans le viseur de "Gabon d'abord"

Yannick Franz IGOHO
Libreville/Gabon

LA plateforme citoyenne et patriotique "Gabon d'abord" a effectué le week-end dernier sa cinquième sortie officielle. Comme lors des précédentes, ses membres ont passé aux cribles ce qu'ils considéraient comme des "entraves" à la bonne gouvernance et de façon générale à la vitalité de la démocratie gabonaise. Après la caducité du bureau du Centre gabonais des élections (CGE), Jacques Adiahenot, président de "Gabon d'abord" et les siens s'intéressent désormais au cas du Conseil national de la démocratie (CND).

Occasion pour Edmond Okemvele Nkogho, vice-président de l'association politique citée ci-dessus, de décrier plusieurs irrégularités. "Depuis sa création, le CND a fonctionné de manière quelconque, au point d'être oublié jusqu'en janvier 2015, lorsqu'il a été réactivé par l'ordonnance 001/PR/2015 du 29 janvier 2015", a-t-il déclaré. Droit dans ses bottes, il est d'avis que l'actuelle équipe dirigeante du CND est illégale et illégitime. "(...) Le président du CND ainsi nommé en 2017, alors que le mandat du précédent bureau était censé arriver à son terme en février 2018, se considéra comme seul membre légal d'un bureau qui devrait en compter sept. Il démissionnera ensuite tous les autres membres, à l'exception du vice-président,

le Pr Jérôme Kwenzi Mikala du Parti démocratique gabonais, représentant la majorité", a-t-il laissé entendre.

Après avoir égrainé un chapelet de violations, l'ancien président du Conseil économique et social a ajouté: "Gabon d'abord exige le renouvellement immédiat du bureau du CND, conformément aux dispositions de l'article 9 de la loi 004/2015 du 8 septembre 2015".

Pour rappel, le CND a été créé au sortir des Accords de Paris qui se sont tenus en septembre 1994. Sa mission principale consistait à gérer les conflits entre les partis politiques, d'une part, et entre le gouvernement et les partis politiques, d'autre part. Toutefois, par faute de moyens, le CND n'a jamais véritablement joué sa partition.



Photo: YFI
Le vice-président de «Gabon d'abord» dénonçant les irrégularités du CND.

Miroir du gouvernement

Pour une protection civile efficace !

QUELLE politique publique en matière de secours aux victimes de catastrophes et autres aléas naturels dans notre pays? Avec la recrudescence des inondations et autres éboulements de terrain, le gouvernement gagnerait vivement à apporter des réponses concrètes à cette interrogation en dynamisant la protection civile. D'autant plus que d'aucuns, à tort ou à raison, estiment que bien des drames auraient pu être évités si notre pays disposait réellement d'une protection civile digne de ce nom. Autrement dit, efficace et opérationnelle sur toute l'étendue du territoire national.

C'est dire qu'on a bien du mal, en effet, à croire qu'il existe bel et bien une direction de la Protection civile dans notre pays. Surtout qu'elle est censée mobiliser les moyens

matériels et humains afin d'apporter aide et assistance aux victimes de catastrophes. Tout en élaborant des programmes de prévision de risques majeurs et des cartographies de zones de vulnérabilité, en éduquant et sensibilisant le public.

Bref, elle est appelée à être l'aiguilleur du gouvernement en matière de prévention et gestion des catastrophes et autres aléas naturels. Mais hélas, au vu des drames survenus récemment au PK8 et ailleurs, l'on est vraiment bien loin du compte.

Une situation déplorable à laquelle, bien entendu, la cheffe du gouvernement, Rose Christiane Ossouka Raponda, et l'ensemble des membres de son équipe ne sauraient se satisfaire. Il leur incombe donc de trouver les voies et

moyens de remédier à cette situation. Les exigences et enjeux de l'heure le recommandent. Ils se doivent de doter notre pays d'un ensemble de mécanismes pouvant être mis en marche, sur toute l'étendue du territoire national, en cas de catastrophes. D'autant plus qu'à l'échelle continentale, le Gabon était l'une des toutes premières nations à avoir conçu et élaboré une riposte aux aléas naturels. En témoigne le décret 00248/PR.MI.CAB/PC du 15 février 1972 portant création du Service national de protection civile. Un cadre juridique qui, tout logiquement, s'est adapté aux évolutions de notre société.

J.KOMBILE MOUSSAVOU